

MEMENTO POUR LES STAGES EN ENTREPRISE

Les stages en entreprise sont une composante essentielle pour l'obtention du Bac Pro Conduite des Activités d'Élevage et d'Hébergement du Secteur Canin et Félin. Le référentiel donne des indications précises concernant les structures permettant de répondre aux exigences du dossier, élément socle de l'épreuve orale E6 en Terminale. Il est donc obligatoire de trouver une structure professionnelle répondant à ces exigences pour les stages de Seconde, de Première et de Terminale.

Depuis l'année passée, le changement de référentiel permet d'ajouter quelques possibilités de stages supplémentaires.

- 1) Deux jeunes du même niveau (*Par exemple 2 élèves de seconde de Meynes, mais ils peuvent être avec des 1ères ou des Terminales, ou avec des élèves d'autres établissements*) ne peuvent être dans le même élevage (à l'exception d'un élevage qui possède 2 entités juridiques, donc 2 numéros de SIRET) pour éviter les suspicions de fraude au moment de l'épreuve orale en Terminale.
- 2) L'entreprise retenue devra être une structure professionnelle et posséder au moins 9 chiennes reproductrices et une production de 50 chiots/chatons par an au minimum ou posséder au moins 5 chiennes reproductrices et une production de 30 chiots/chatons par an et avoir 2 activités (Élevage et Pension-éducation canine...)
Le stage est aussi possible en pension—refuge—fourrière mais la structure doit justifier de 3 000 jours d'hébergement par an (Cela correspond à un hébergement de 10 chiens sur 300 jours par exemple).
- 1) L'élevage doit fournir un minimum de documents comptables à chaque élève pour la rédaction des fiches du dossier.

Une convention sera remise aux jeunes à faire signer par le représentant légal, le maître de stage et le chef d'établissement. 3 copies seront remises après signature de toutes les parties, pour le Lycée, les parents et le maître de stage.

Pour rechercher des stages :

- sites internet comme Chiens de France
- Les pages Facebook comme Elevage Canin et Félin - stage, apprentissage, emploi.
- Les élèves des classes supérieures.
- Les expositions canines et salons où de nombreux éleveurs exposent ou viennent en concours avec les chiens.

Conseils :

- Les maîtres de stage préfèrent que ce soit les jeunes qui les contactent directement. Si cela est compliqué pour eux, aidez les à rédiger un texte qui rendra le premier contact téléphonique plus aisé pour votre enfant.
- Proposer une première rencontre pour un premier contact (week-end d'essai par ex.), aussi pour vérifier les conditions d'hébergement qui seront proposés à votre enfant, s'il est hébergé sur place.
- Les jeunes sont souvent accueillis en famille, il est important qu'ils participent aussi à la vie de la maison.
- Les portables doivent être en mode vibreur et les écouteurs sont strictement interdits pendant le temps de travail.
- Si votre enfant se sent en danger dans le lieu de stage, il ne doit pas hésiter à le faire remonter.

Le monde de l'élevage est un monde difficile et aléatoire, les conditions de stage sont souvent rudes, mais obligatoires. Le référentiel prévoit de nombreuses semaines de stage en élevage car il est la base de tous les métiers connexes auquel ce Bac Pro destine les jeunes.

Pour rappel, les jeunes perçoivent dorénavant une allocation versée par l'Etat pour leur stage, mais ils doivent impérativement faire remplir l'attestation jointe à la convention. Il y a de nombreux contrôles et demandes de justificatifs, donc nous ne pouvons demander le paiement sans être en possession de l'attestation.

Organisation des semaines de stage sur les 3 années de Bac Pro :

- **En 2nde :**
 - ⇒ Stage de février : 2 semaines en élevage ou pension ou refuge
 - ⇒ Stage de mai-juin : 4 semaines en élevage obligatoire
- **En 1ère :**
 - ⇒ Stage de janvier : 5 semaines en élevage ou pension ou refuge
 - ⇒ Stage de Mai-Juin : 3 semaines « Animalier hors élevage » - Proposition du stage ERASMUS en Belgique
- **En Terminale :**
 - ⇒ Stage de Novembre : Dans la même structure que les 5 semaines de 1ère—Élevage ou pension ou refuge
 - ⇒ Stage d'Avril : 2 semaines « Animalier hors élevage » **SAUF POUR ceux qui ont choisi la pension/refuge comme stage principal (5 semaines en 1ère et Tale), les 2 semaines sont en élevage obligatoirement.**

Nous restons à votre disposition pour plus d'explications si besoin,

LYCÉE AGRICOLE PRIVÉ MEYNES - GARD

9 Route de Bezouze, 30840 Meynes

Tél. : 04 66 57 59 37 - Fax : 04 66 57 28 39

Mail : contact@lyceeagricoledemeynes.com

www.lyceeagricoledemeynes.com

L'équipe pédagogique